

La vulnérabilité comme catégorie paradoxale de l'action publique

Marc-Henry Soulet

Le projet de cette contribution est simple : aide à mieux comprendre en quoi la vulnérabilité est devenue une catégorie politique et souligner en quoi elle constitue une catégorie paradoxale dès lors que l'action publique s'emploie à la saisir puisqu'elle fait resurgir ce que justement elle participe à évacuer. L'éclairage des types d'intervention qu'appelle la vulnérabilité dès lors qu'elle est utilisée comme grille de lecture dominante des problèmes sociaux, servira de support à cette analyse

Toutefois, il est nécessaire au préalable de baliser le champ sémantique de la vulnérabilité sur lequel repose cette tentative. La lecture ici proposée invite au dépassement de la réduction ontologique, fréquente quand est cette thématique abordée, et à l'ouverture de la réflexion à une approche élargie¹. En d'autres termes, elle se refuse à prendre pour centre l'être – ou la catégorie – vulnérabilisé, ce qui revient 1) à ne pas limiter l'usage de la vulnérabilité à des univers de démunition matérielle ou de non-accès à des biens ou des services; 2) à ne pas enfermer l'analyse dans un statut particulier de fragilité avérée ou dans une essentialisation de l'exposition au risque, donc à ne pas faire de la vulnérabilité une des propriétés essentielles de l'individu ou du groupe en question; 3) à ne pas faire de la vulnérabilité un état intermédiaire entre intégration et exclusion². Par contre, elle insiste sur la dimension structurelle de la vulnérabilité et sur son rapport aux transformations d'ensemble du système social. L'accent est en ce sens mis sur la nature spécifique de certains types de liens sociaux qui fragilisent ou qui maintiennent dans la fragilité. La vulnérabilité est ici à entendre comme :

- a) Une notion potentielle qui situe l'interrogation à un double niveau : d'une part, celui des conditions de production de la vulnérabilité; d'autre part, celui des conditions de réalisation de la vulnérabilité quand la vulnérabilité réalise ses potentialités, quand elle matérialise un risque de blessure, de désignation et/ou de relégation.
- b) Une notion structurelle. Raisonner en termes de vulnérabilité plutôt qu'en termes d'exclusion, c'est souligner le lien intrinsèque qui unit un mode

1. Une telle approche promeut une conception extensive de la vulnérabilité sans pour autant aller jusqu'à la condition de mortel qui caractérise l'être humain et, donc, en fait un être par essence vulnérable.

2. Pour un exposé plus conséquent de la justification de prendre distance avec ces perspectives, cf. SOULET M.H., "Faire face et s'en sortir. Vers une théorie de l'agir faible" in CHÂTEL V. & SOULET M.H. (éd.), *Agir en situation de vulnérabilité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.

d'organisation et de représentation des rapports sociaux et les déficits qu'il génère. La vulnérabilité est un concept sans contraire, marquant le fait que l'on ne pense plus dès lors en termes de fractures entre eux et nous, mais davantage en termes de potentialité commune à chacun, mais inégalement répartie, d'être atteint du fait même de la logique intrinsèque de déploiement de ce type de rapports sociaux.

- c) Une notion relationnelle. La vulnérabilité est à saisir dans la relation entre un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières (notamment un déficit de protection pour se garder de la potentialité à être blessé) et un contexte sociétal qui imprime la capacité à agir à partir de soi. Autrement dit, parler de vulnérabilité en soi n'a pas de sens dans la mesure où des individus singuliers sont vulnérables dans certaines conditions (variables et inégalement distribuées selon les individus) et dans celles-ci seulement.

Ce texte repose ainsi sur quelques idées-forces autour desquelles il sera structuré : *Primo*, la vulnérabilité découle du fait que les sociétés contemporaines placent en leur cœur l'incertitude; le mouvement de report sur l'individu de la tâche de se construire et de se maintenir comme sujet responsable participe de la remontée de la vulnérabilité comme grille de lecture des problèmes sociaux. Dès lors l'intégration se manifeste de plus en plus sous la forme d'une participation (ou d'une intention à le faire pour les plus fragilisés) à la production de l'être-ensemble et, en corollaire, conduit à devoir ouvrir la notion de citoyenneté à la dimension de la subjectivité. *Secundo*, la vulnérabilité réalisée sanctionne une insuffisance des supports sociaux, une mal-intégration produisant des individus désaccordés en même temps qu'une inadaptation à la normativité changeante. *Tertio*, ce faisant, la vulnérabilité appelle paradoxalement la prise en considération de la question des inégalités dans les modalités à mettre en œuvre politiquement.

I. ÉCLAIRER LE CONTEXTE SOCIÉTAL DANS LEQUEL SE DÉPLOIE LA VULNÉRABILITÉ

Afin de saisir ce que recouvre l'idée même de vulnérabilité et les formes d'intervention qu'elle appelle, il importe dans un premier temps de dessiner les lignes de force du contexte dans lequel elle se manifeste. Le contexte actuel se caractérise par une tension entre la mise au centre de l'individu propre à la société moderne et l'épuisement/invalidation des dispositifs de formation et de soutien de l'individu propre à la configuration actuelle de la société moderne. Le mouvement d'ensemble de report sur l'individu de la tâche de se construire et de se gérer comme sujet s'accompagne logiquement d'une remontée de la vulnérabilité à entendre en termes d'inachèvement ou d'incomplétude du sujet. Cinq piliers en structurent la dynamique :

1. Une privatisation de la relation de travail

La condition salariale est devenue à la fois plus fragile et plus personnalisée avec une montée de l'insécurité professionnelle accompagnée d'une privatisation des biographies professionnelles. Par delà le fait que les emplois sont plus fragiles et plus instables, s'opère une transformation profonde du contenu et du contexte d'exercice des activités professionnelles pour lesquelles les individus sont de plus en plus sollicités dans ce qu'ils ont de singulier et de moins en moins dans ce qu'ils ont en commun. Les biographies professionnelles apparaissent dès lors moins comme l'expression d'un destin de classe et davantage comme une sanction personnelle faisant de chaque individu le responsable de sa destinée. Les transformations contemporaines du monde du travail se marquent non seulement par une tertiarisation forte (diminution du ratio ouvrier/employé) et donc par la qualification du travailleur par la relation de service qui le lie à la clientèle (il est de plus en plus défini par un rapport spécifique à une personne tierce n'intervenant pas dans le service rendu mais étant destinataire de celui-ci), mais aussi par une nouvelle organisation du travail (affectant même le monde ouvrier) présupposant davantage d'autonomie, de réactivité et de prise d'initiative. La nouvelle rationalité à l'œuvre dans le monde du travail développe des formes de management s'efforçant de façonner la subjectivité des salariés, visant à obtenir leur adhésion et non plus leur simple obéissance³. De ce constat partagé par les analystes du monde du travail, il faut retirer deux idées centrales pour notre propos : 1) de façon croissante, l'activité professionnelle demande à chacun de réagir et de se comporter comme une personne à part entière, avec sa singularité propre, et non comme une unité échangeable de production, mais ceci dans le cadre et dans les fins de l'institution de travail; 2) les travailleurs sont de moins en moins conduits à se penser en référence à des collectifs de travail pré-existants, mais davantage en rapport avec leurs qualités propres. Le triple phénomène de déstandardisation du travail, de promotion du modèle biographique et de responsabilisation des agents⁴, qui se déploie dans des situations de travail promouvant autonomie et initiative, dans des contextes de plus en plus informels, de plus en plus rapprochés des clients, souligne la personnalisation croissante de la sollicitation des travailleurs dans l'exercice professionnel : les réussites comme les échecs professionnels se révélant tout naturellement être l'expression de qualités personnelle⁵. La capacité à faire face, à affronter les exigences sans cesse renouvelées du monde du travail devient en ce sens un fait social, une propriété intrinsèque sur laquelle repose l'être-ensemble

3. DE GAULEJAC V., *La Société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Éditions du Seuil, 2005

4. Pour reprendre une analyse de Ulrich Beck. BECK U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Éditions Aubier, 2001.

5. La pesanteur du rapport au travail constitue en ce sens le coût de l'excellence, le prix à payer pour jouer le jeu et donner le change. LINHART D., "Travail en miettes, citoyens déboussolés" in *Le Monde diplomatique*, juin 2002.

contemporain et donc qui doit être travaillée en ce sens (production, promotion et reconstitution) ⁶.

2. Une désocialisation des protections

L'État social s'est construit sur l'obligation de tous les individus de s'inscrire dans des protections collectives abstraites garanties par l'État (lois sociales, conventions collectives, assurances sociales...). Cette grande transformation ⁷, instituée pour maintenir la co-existence du caractère démocratique de la société et du caractère libéral de l'économie, s'est traduite par un double mouvement de dé-marchandisation ⁸ et de dé-communautarisation sur lequel s'est instituée la propriété sociale, condition de la promotion de l'individu moderne et de l'avènement du progrès social. L'idée de propriété sociale, énoncée originellement par les solidaristes ⁹, reprise et développée par Robert Castel, est à entendre comme "un homologue de la propriété privée, une propriété pour la sécurité désormais mise à la disposition de ceux qui étaient exclus des protections que procure la propriété privée" ¹⁰. Ce sont les collectifs qui protègent en permettant d'accéder à la propriété sociale et, donc, au statut d'individu, et ce sans s'adosser à la propriété privée, et l'accès à ces collectifs de solidarité se fait par le droit. Or, à cette première grande transformation succède de nos jours une autre grande transformation, la ré-individualisation de la solidarité par érosion et déconstruction de ces collectifs abstraits. Cette dé-collectivisation des protections est observable à un triple niveau : 1) le rebalancement de l'équilibre des coûts entre risques assumés par la collectivité et risques endossés par les individus au nom de leur responsabilité, ceci est notamment sensible au niveau des charges financières en matière d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse; 2) la singularisation et la conditionnalisation du droit particulièrement visible en matière de revenu social d'insertion ou bien encore sous la forme d'une flexibilisation et d'une individualisation de la règle comme le souligne en France la révision de la Loi des 35h par le gouvernement Raffarin; 3) la promotion d'une conception entrepreneuriale et privatiste de la solidarité. En analogie avec le management participatif, la solidarité participative repose sur l'adhésion expressive des membres. Il s'agit d'une solidarité de responsabilisation par mise en vue de l'intégrabilité active des individus,

6. La privatisation des biographies rendant chaque individu responsable de sa destinée, n'est pas le propre du monde du travail, elle se généralise à toutes les sphères de la vie sociale comme l'illustre à merveille l'exemple scolaire dans lequel sévit une compétition demandant à chacun de tirer le maximum de ses ressources personnelles. Même si les inégalités sociales de départ sont toujours aussi pesantes, le résultat apparaît moins comme l'expression d'un destin de classe et davantage comme une sanction personnelle.

7. Magistralement analysée par Karl Polanyi. POLANYI K., *La Grande transformation*, Paris, Éditions Gallimard, 1983.

8. ESPING-ANDERSEN G., *Les Trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

9. FOUILLÉ A., *La Propriété sociale et la démocratie*, Paris, Éditions Hachette, 1884.

10. CASTEL R., *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, p. 31.

i.e. par leur engagement à participer, à entreprendre, à faire société¹¹. Une version extrême de cette conception a été promue dans le cadre de la campagne électorale de Georges W. Bush en 2004 avec la mise en avant de la notion de *ownership society*, cette société de propriété de soi par privatisation de tout (éducation, assurances, retraite...) et affirmation de la responsabilité de chacun promouvant la mise en avant des choix individuels comme fondement de la démocratie¹². De manière générale, on assiste au remplacement du principe de solidarité de la société envers ses membres par le principe de responsabilité des membres envers eux-mêmes et envers la collectivité. La redistribution des responsabilités entre État et individus est en effet au cœur de la modernisation actuelle de la protection sociale : les individus sont ainsi conviés de façon croissante à assumer leur propre protection.

3. Une désinstitutionnalisation de la société

Nombre d'analyses pointent aujourd'hui un mouvement d'ensemble de désinstitutionnalisation de la société, au point où certains sociologues entérinent déjà la disparition de la société et redéfinissent la sociologie autour d'autres objets (comme Alain Touraine et le sujet¹³, John Urry et les configurations flexibles¹⁴, Pierpaolo Donati et la relation sociale¹⁵). Ce mouvement d'ensemble se traduit par une déliaison de ce qui dans la société moderne faisait système : littéralement, au sens durkheimien, nous assistons à une désintégration de la société. Si auparavant la société se donnait à voir comme un ensemble de niveaux en correspondance fonctionnelle, aujourd'hui elle apparaît comme désajustée, traversée par des contradictions fonctionnelles et portée par des logiques hétéronomes. Cet éclatement institutionnel et normatif est observable à un sextuple niveau : la remise en cause des grandes institutions (famille, école, Église) et l'autonomisation de leurs logiques de fonctionnement et de leurs finalités, la perte du rôle de Grand Intégrateur du travail, la fin de la polarisation de l'espace social autour de classes antagonistes dans les intérêts et opposées dans les modes de vie, l'affaiblissement de la capacité structurante de l'État en raison d'un double phénomène de globalisation et de territorialisation, le désenchâssement des systèmes sociaux, dé-spatialisés et dé-temporalisés¹⁶ et l'ouverture de la normativité,

11. SOULET M.H., "Vers une solidarité de responsabilisation" in ION J., *Le Travail social en débats*, Éditions la Découverte, 2005. Partant d'une analyse du statut de la citoyenneté dans un tel contexte, Jean-Louis Genard arrive à des constatations voisines. La citoyenneté ontologique aux caractéristiques présupposées s'estompe au profit d'une citoyenneté reposant sur des caractéristiques construites et attestées par les individus avec, si nécessaire, le soutien de la puissance publique. GENARD J.L., "Reconnaissance et citoyenneté. Vers une psychologisation de l'intervention étatique" in LAROCHE J.M. (éd.), *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Presses universitaires du Québec, 2003.

12. Cf. pour de plus amples détails www.cato.org le site de la *think tank* promouvant cette *ownership society*.

13. TOURAINE A., *Un Nouveau paradigme. Pour comprendre le monde aujourd'hui*, Paris, Éditions Fayard, 2005.

14. URRY J., *Sociology beyond Societies. Mobilities for the twenty-first century*, London, Routledge, 2000.

15. DONATI P., "La relation comme objet spécifique de la sociologie" in *Revue du MAUSS* "une théorie sociologique générale est-elle pensable ?", n°24, 2004.

16. GIDDENS A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1994.

élargissant l'espace des possibles mais déstabilisant aussi les repères autour desquels les individus structurent leurs conduites. Le fonctionnement systémique et régulateur des institutions sur la vie sociale et sur les processus de socialisation qui permettait une intégration sociale, se fracturant, les individus sont alors poussés vers des situations de "désaffiliation". Aussi, dans la mesure où la vie sociale s'apparente pour les individus à un équilibre d'intérêts contradictoires, devient-il "difficile de percevoir l'intégration sociale comme le produit de l'action des institutions" et la société apparaît comme " le produit de l'action des individus et donc le résultat imprévu de cette activité" ¹⁷. Le social, à l'instar de la famille, devient une affaire privée, il "relève du regroupement volontaire et par conséquent précaire d'individus sur des bases et à des fins affectives" pour la famille et électives pour le social ¹⁸.

4. Une mutation des modes de socialisation

La société moderne reposait sur des modalités du travail sur autrui qui opérait des médiations entre les valeurs universelles et les individus singuliers et participait, ce faisant, à produire des individus conformes en même temps que des sujets conscients d'eux-mêmes et capables de gouverner leur vie. Or ces dispositifs de socialisation hétéronormée et autonomisante qui permettaient à chacun de se concevoir à la fois comme semblable et singulier, s'épuisent. Ce déclin du programme institutionnel caractérise en fait le remplacement progressif d'une socialisation intro-déterminée au profit d'une socialisation extro-déterminée ¹⁹ et éclatement des identités qui se construisent à distance des rôles constitués.

Se pose alors, dans la modernité avancée mettant toujours au centre l'individu, la question des modalités de formation de l'individu en tant qu'être émancipé et capable de s'orienter. Force est donc de devoir concevoir une socialisation individualisée, si l'on peut utiliser cet oxymoron résultant d'un travail de l'individu expérimentant un monde social pluriel et fragmenté et se construisant dans des interactions changeantes, par un travail d'appropriation sélective d'héritages institués et de ressources constituées permettant l'émergence de rôles appropriés, s'opposant aux rôles imposés, au cœur de la production de ce social individualisé ²⁰. Au travers d'éléments de socialisations contradictoires, l'individu se construit comme sujet en distance aux rôles, devant pour ce faire, par un travail d'extériorisation de soi dans un dialogue de demande de reconnaissance, matérialiser des

17. DUBET F., *Le Déclin de l'institutions*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p.57.

18. GAUCHET M., "Essai de psychologie contemporaine 1. Le nouvel âge de la personnalité" in *Le Débat*, n°99, mars-avril 1998, p. 169.

19. Pour reprendre une distinction anticipatrice de David Riesman. RIESMAN D., *La Foule solitaire. Anatomie de la société moderne*, Paris, Éditions Fayard, 1964.

20. "Les individus individués ont le pouvoir de décider du poids du passé qu'ils veulent incorporer dans leur société et dans leur vie personnelle." DE SINGLY F., *Les Uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Éditions Armand Colin, 2003. L'idée importante ici énoncée est celle d'électivité. Les structures statutaires de l'identité n'ont pas disparu, mais les individus ont la possibilité ou non de les retenir et de les incorporer.

preuves de soi. Cette socialisation par expérience repose sur trois plans : 1) l'absence de transcendance venant l'organiser par en haut; 2) un travail d'expérimentation du monde social articulant le produit singulier de l'activité des individus et l'intériorisation de modèles pré-existants; 3) un travail de gestion relationnelle de soi ²¹ exacerbant la dimension réflexive du soi en même temps que produisant un éclatement de celui-ci, imposant une activité continue de production et d'entretien de cohérence et de continuité identitaire ²². Ce mouvement d'ensemble souligne, d'une certaine façon, le report de la formation d'un individu émancipé, différencié et responsable sur l'individu lui-même et sur les appuis qu'il pourra prendre sur des institutions ayant perdu une grande partie de leur capacité instituante et qui ne se donnent plus à voir que comme des organisations. En ce sens, nous n'assistons pas tant à la disparition des normes de l'être-en-société qu'à la recomposition des règles autour de l'exigence d'individuation, i.e. la capacité à bâtir sa propre vie et à la rendre signifiante pour soi-même et pour les autres, mais ce parcours est semé d'embûches pour les individus ne disposant pas, ou pas suffisamment, des ressources sociales, psychologiques, économiques pour accomplir cette exigence.

5. Un renversement du rapport au risque

Enfin, une dernière transformation structurelle est à souligner, par delà la recomposition des responsabilités respectives de l'État, des collectifs et des individus, le renversement du rapport au risque et la modification du statut du risque dans les sociétés contemporaines. Un modèle responsabiliste du risque se substitue en effet progressivement au modèle solidariste du risque qui prévalait jusqu'à présent. Ce dernier, concevant le risque de façon négative comme un danger dont il faut se garder, privilégiait une logique de protection et de réduction du risque accompagnée, quand le risque advenait, d'un principe de réparation. Cette socialisation des risques étayée sur le principe assurantiel, promouvait la compensation du fait que le risque, et son exposition inégalitaire, étaient inhérents à l'organisation de la société et à la poursuite des fins qu'elle visait pour tous. Le modèle qui s'impose aujourd'hui propose une véritable révolution, au sens premier du terme, puisqu'il conçoit le risque de façon positive comme une opportunité à saisir et même plus comme un bien à défendre. Ce modèle entrepreneurial au sens fort du terme, basé sur une logique de la responsabilité et sur le principe de précaution, est pensé comme un support central de la dynamisation de la société en même temps que comme un principe fondamental de l'octroi de la dignité humaine. L'*Homo riscus* est donc à entendre comme une version achevée, parce qu'éthique, de l'*Homo economicus* dans le sens où une décision, par nature, est fondatrice de valeur en même temps que d'action. "L'objectif n'est pas de permettre à chacun

21. BAJOIT G., *Le Changement social. Approches sociologiques des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Éditions Armand Colin, 2003.

22. DUBET F., *op. cit.*, p. 343.

d'externaliser sur d'autres le maximum de risques, mais, à l'inverse, de faire que chacun puisse assumer un maximum de risques, puisqu'il y a là, de toute éternité, le principe de la dignité de l'homme." ²³ Dans une telle configuration, les dommages sont irréparables, il s'agit seulement de définir les seuils collectifs d'acceptation sociale des risques à prendre afin de les gouverner. Et ce gouvernement des risques concerne autant la société tout entière que chacun de ses membres. "Le "risk management" ne fait plus seulement les beaux jours des consultants financiers, mais devient une méthode générique décisive de la société réflexive." ²⁴ La réhabilitation du risque se trouve ainsi au centre du redéploiement d'ensemble de la société et du rapport entre individus, groupes et État. Outre qu'elle clive l'univers social entre gagnants et perdants sur la base de la capacité à entreprendre et à décider, elle instaure au cœur de la condition sociale l'incertitude comme réalité ordinaire.

II. COMPRENDRE EN QUOI LA VULNÉRABILITÉ DEVIENT UNE CATÉGORIE DE L'ACTION PUBLIQUE

Cette transformation d'ensemble de la société contemporaine s'accompagne d'une mutation du politique qui n'est plus tant caractérisé par une référence positive à l'avenir productrice d'un idéal collectif que par une référence négative à ce dernier, notamment en promouvant le principe de précaution. Le corollaire de la responsabilisation des individus, c'est alors l'effacement dans l'horizon social des destins collectifs. Le politique devient dans une telle configuration un gestionnaire de l'incertitude et un canalisateur de l'inquiétude. "L'individualisation des parcours sociaux et la "perte de repères" normatifs qui régulent les comportements rendent la société plus imprévisible et donc plus inquiétante. L'incertitude sur ce qui fait lien entre les hommes, conséquence imparable de notre silence sur les finalités du vivre ensemble, entraîne la peur de l'autre." ²⁵

Cette république des choix ²⁶ sur laquelle repose la société horizontale dessinée par ce renversement institue en effet "en son cœur l'incertitude" ²⁷ et ce de façon structurelle. "En filigrane des mutations qui travaillent la société émerge aujourd'hui un nouveau mode de gestion de l'incertitude" ²⁸. L'incertitude se présente ainsi comme versant subjectif de la mutation normative se traduisant par une la décollectivisation des protections et des perspectives et par un mouvement de re-responsabilisation de l'individu. "Entrepreneur dans le monde du travail, chacun doit être aussi, pour lui-même, un véritable entrepreneur,

23. EWALD & KESSLER, "Les noces du risque et de la politique" in *Le Débat*, n°109, 2000, p. 71.

24. ASCHER F. & GODARD F., "Vers une troisième solidarité" in *Esprit*, novembre 1999, p. 176.

25. PERRET B., *De la Société comme monde commun*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 2003, p.19.

26. Pour parodier une prise de position célèbre. FRIEDMAN M., *La Liberté des choix*, Paris, Éditions Belfond, 1980.

27. GIDDENS A., *op. cit*

28. KOKOREFF M. & RODRIGUEZ J., *La France en mutations. Quand l'incertitude fait société*, Paris, Éditions Payot, 2004, p.15

capable de se prendre en charge et de gérer, au mieux, sa trajectoire de vie. Dans toutes les sphères de la vie sociale (le monde du travail, mais aussi l'école ou la famille), c'est là, désormais, une exigence que les individus paient au prix fort : l'incertitude existentielle. L'incertitude apparaît en effet comme l'horizon indépassable des choix individuels... En d'autres termes, les choses ne vont plus de soi." ²⁹

De cette idée que l'incertitude fait société, deux conséquences peuvent être déclinées.

1. Une articulation forte entre une société de propriété de soi et l'existence d'une vulnérabilité structurelle

Si, en effet, la production du social repose désormais davantage sur les épaules des individus par l'entremise des interactions qu'ils choisissent de nouer et des entreprises dans lesquelles ils décident de s'engager, leur intégrabilité, i.e. leur capacité à se tenir debout par eux-mêmes et à tenir toutes les promesses attendues d'eux, devient centrale dans la dynamique collective. L'intégration, à entendre alors plus comme un processus que comme un état, devient en conséquence "le produit de la participation des individus à l'action collective et la résultante de leur capacité à élaborer des projets et à développer des actions" ³⁰. Toutefois, le prix à payer dans ce déclin du programme institutionnel et dans ce report de charge sur l'individu, est non seulement l'obligation de jouer le jeu de la responsabilité, sauf à devoir assumer une position de hors jeu, mais surtout la dissolution du tiers médiateur. Il faut ainsi concevoir combien la déstructuration des institutions intermédiaires vulnérabilise les individus en les renvoyant à eux seuls pour structurer leur existence. Les relations sociales prennent en effet une dimension im-médiate et placent en leur cœur une exigence d'authenticité pour les individus, accroissant d'autant la violence des échanges.

Ce contexte sociétal d'incertitude et de report de responsabilité sur les individus produit structurellement un univers de vulnérabilité pour tous dans la mesure où la société n'est plus tant à concevoir comme un univers de contrôle normatif des conduites de ses membres, mais comme un contexte d'épreuves et d'évaluations permanentes auxquelles doivent faire face les individus ³¹. La vulnérabilité est ainsi à entendre comme endogène aux caractéristiques du système social et elle se réalise en interaction avec les propriétés du système et celles des individus qui en sont membres.

Le fait même que l'intégration ne procède plus tant par conformité, que la vie collective se définisse essentiellement comme un lieu d'élaboration d'accords circonstanciels, que la

29. KOKOREFF M. & RODRIGUEZ J., *op. cit.*, p. 115.

30. SCHNAPPER D., *La France de l'intégration*, Paris Éditions Gallimard, 1981, p. 242.

31. À tel point que les épreuves subjectives deviennent aujourd'hui un objet de l'analyse sociologique. Martuccelli D., "Pour une sociologie de l'individuation" in CARADEC V. & MARTUCCELLI D., *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Lille, Éditions du Septentrion, 2005.

légitimité soit fragmentée en l'absence d'un principe normatif surplombant fragilise structurellement tous les individus qui ne peuvent, en raison d'un déficit personnel, des singularités de leur trajectoire biographique et/ou de leur position dans la structure sociale, participer de manière active à la production continue de la vie collective. Aussi faut-il concevoir le fait que la subjectivité devienne et une question de subjectivation et une question d'intégration. Se donne ainsi à voir la double dimension, individuelle et sociétale, de la vulnérabilité qui est à la base de l'avènement de la vulnérabilité comme catégorie socio-politique du travail de la société sur elle-même.

- a) D'une part, les enjeux collectifs deviennent des épreuves individuelles³² devant les exigences requises par une telle logique d'auto-formation de soi et de participation à la constitution du social. Une crise de la subjectivation naît de ce report de responsabilité de la collectivité sur l'individu en raison de la difficulté à être sujet dans une société qui demande justement à chacun de ses membres à y être à partir de lui-même. L'affaiblissement de la socialisation et de l'intégration par conformité (traditionnelle ou intro-déterminée) fragilise en effet les individus qui n'ont les moyens ni de s'auto-instituer et de s'auto-gérer, ni de participer de manière active à la production de la vie collective. Un premier niveau de lecture de la vulnérabilité émerge donc de cette obligation de se tenir debout de l'intérieur sans autre support que soi et le rapport aux autres auto-entretenu³³. La vulnérabilité est donc ici à entendre, au plan des individus, comme le résultat d'une impossibilité vécue, ou plutôt d'une incapacité ressentie, à résoudre la tension entre la double nécessité d'être conforme en même temps que d'être authentique. Elle frappe de plein fouet ceux qui ne peuvent pas devenir "individus" au sens moderne, puisqu'ils ne peuvent pas mettre en œuvre cette mise à distance nécessaire pour éprouver le sentiment d'être soi. La fragilité avérée provient de la difficulté à prendre de la distance par rapport aux rôles obligés car "la dés-appartenance permet de dénouer des liens obligés pour les renouer sur des modes plus électifs"³⁴.
- b) D'autre part, les épreuves individuelles deviennent des enjeux collectifs. La subjectivation, en tant qu'auto-institution et gouvernement de soi, n'apparaît pas seulement comme un enjeu de réalisation individuelle, elle constitue en même temps les soubassements d'une nouvelle question sociale en raison de la centralité de la norme d'individuation et du caractère vital de sa réalisation en tant que condition de l'institution de la société. Il faut ici concevoir toute l'importance du coût social des

32. Pour reprendre la formulation classique de Charles Wright Mills. WRIGHT MILLS C., *L'Imagination sociologique*, Paris, Éditions Maspéro, 1967.

33. Cf. pour une thématization poussée de la notion de support, CARADEC V. & MARTUCCELLI D., *op. cit.*

34. DE SINGLY F., *op. cit.*, p.31. Marcel Gauchet abonde sur l'importance de ce désengagement comme condition de l'être soi. "Je suis moi dans la mesure où je puis me dépendre de quelque modèle ou adhésion que ce soit." GAUCHET M., *loc cit.*, p. 178.

déficiences individuelles à assumer les obligations sociales d'individuation dans la mesure où l'intégrabilité, la démarche de soi vers la collectivité par l'affirmation de soi, est justement pensée comme le principe de la cohésion sociale. Un deuxième niveau de lecture de la vulnérabilité naît donc de la nécessité de l'aboutissement de la subjectivité de chacun pour que s'institue le social. Une production inaboutie des individus en tant qu'individus individués³⁵ vulnérabilise en conséquence l'être ensemble car elle fragilise l'intégration et la cohésion sociale en raison de l'institution d'"un rapport étroit entre connaissance de soi et constitution d'un monde commun"³⁶. La vulnérabilité est ici à entendre, au plan de la société, comme la résultat de la non-atteinte, par certains individus, du statut d'acteur normatif capable de peser sur la production des normes sociales. Les individus désocialisés apparaissent comme des individus peu dotés en ressources leur permettant de se conformer aux nouvelles normes de l'individuation, comme des individus incertains en panne de réalisation de soi alors même que la subjectivation devient un enjeu politique³⁷.

2. La thématization de cette vulnérabilité structurelle sous la forme de la souffrance sociale/psychique

Les réalisations de cette vulnérabilité structurelle, c'est-à-dire son incorporation dans des situations concrètes, se thématisent logiquement sous la forme de la blessure (étymologiquement la vulnérabilité renvoie au fait de pouvoir être blessé). Or, puisque la potentialité à être blessé est commune en raison du caractère structurel de la vulnérabilité, celui qui est atteint l'est en raison de ses particularités singulières (parce qu'il est moins vigilant, moins prudent, moins prévoyant, plus faible ou moins protégé). Bref, est blessé celui qui n'est pas en mesure de faire face avec ses propres ressources aux exigences de la propriété de soi (promotion, gestion, protection). En d'autres termes, cette vulnérabilité structurelle se donne socialement à voir sous la forme de blessures individuelles, se thématise sous l'angle de la souffrance sociale, illustrant les coûts, voire les échecs, à assumer les obligations sociales à être propriétaire de soi.

Il n'est pas besoin de se pencher longuement sur les nombreuses manifestations de cette souffrance sociale fort bien analysée par Alain Erhenberg, par Christophe Dejourns ou encore tout récemment par Jacques Ion et ses collègues³⁸; retenons simplement que le mouvement

35. Pour reprendre une expression de François de Singly. DE SINGLY F., *op. cit.*

36. ROSANVALLON P., "Le nouveau travail de la représentation" in *Esprit*, février 1998, p. 58.

37. "Nous sommes entrés dans une société de responsabilisation de soi. Chacun doit impérativement se trouver un projet et agir par lui-même pour ne pas être exclu du lien, quelle que soit la faiblesse des ressources culturelles, économiques ou sociales dont il dispose." ERHENBERG A., *L'Individu incertain*, Paris, Éditions Calmann Lévy, 1995, pp.14-15.

38. EHRENBERG A., *La Fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998 – DEJOURNS C., *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 – ION J. et alii, *Travail social et souffrance psychique*, Paris, Éditions Dunod, 2005.

général est celui de la problématisation de la vulnérabilité en termes personnels, même si l'origine sociale de celle-ci est reconnue. Le rapport à l'intégration à l'être-en-société renvoie chacun à ses potentialités mais aussi à ses doutes et à ses craintes, à ses possibles défaillances passagères comme à ses éventuelles insuffisances rédhibitoires. Le contexte sociétal d'épreuves et de sélectivité identifie *a posteriori* comme faible celui qui a moins réussi les épreuves.

L'appréhension politique de la souffrance sociale se fait sur la base d'une individualisation, voire d'une mentalisation des problèmes sociaux; il n'est qu'à voir l'importance prise par la notion de souffrance psychique (désignant une manière d'être affecté dans son être psychique par son être social) pour qualifier cette blessure subie par les individus. "L'individu contemporain souffre dans sa condition non plus seulement du fait des conditions objectives qui le caractérisent, mais de plus en plus parce que sa condition se laisse interpréter (par lui-même et par les autres) comme l'expression de ses limites personnelles, des limites dans l'usage qu'il a pu faire de sa liberté." ³⁹ La souffrance est en fait la souffrance d'être une personne limitée, inaboutie par rapport aux possibilités qui lui sont offertes de se réaliser.

La réponse collective donnée à ce problème de santé sociale se fait d'une double manière :

- a) d'un côté, sous la forme de ce que Robert Castel pointait déjà il y a plus de 20 ans, en analysant l'émergence d'une nouvelle culture psychologique se marquant notamment sous la forme d'une thérapie pour les bien portants. Cette expression "signifie, du côté de l'individu, que celui-ci n'est pas un être fini, qu'il peut être l'objet-sujet d'un travail pour développer son potentiel et intensifier ses capacités relationnelles. Comment ? Par l'emploi systématique de techniques psychologiques. L'accomplissement de l'être humain devient une tâche infinie dans laquelle on n'aura jamais achevé d'investir". ⁴⁰ Cette culture de l'intériorité à connotation psychologique permettant à chacun d'assumer la gestion de ses incomplétudes individuelles s'apparente dès lors à une mise au travail du capital humain dans toutes ses dimensions, qui se donne notamment à voir dans l'ouverture de fenêtres importantes dans l'espace public mettant en scène un langage de l'intériorité (reality show, magazines féminins...), dans l'insistance sur le soin de soi (soin du corps, balnéothérapies, promotion du bien-être...) comme condition de maintien et de ressourcement de soi, et dans la prévention et la promotion de la santé comme modalités de prise en charge de son existence et de son devenir.

39. MAURIN É., *L'Égalité des possibles*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 72.

40. CASTEL R., *La Gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions de Minuit, 1981, p. 170.

b) de l'autre, sous la forme d'une thérapeutique allégée assimilant l'intervention à une écoute qui relève plus de la sollicitude, de la compassion que de la solidarité, sous la forme d'appuis qui allègent afin de permettre de supporter, voire de surmonter, par son propre effort, l'épreuve. "Dans la dernière décennie du XXème siècle, l'ethos de la vie politique française s'est construit autour d'un rapport empathique au social. Les inégalités ont été pensées en termes d'exclusion, leurs conséquences sur les individus ont été décrites comme une souffrance, des réponses collectives ont été apportées sous la forme d'une écoute." ⁴¹ Le développement de ces dispositifs d'écoute des plaintes et des souffrances se traduit notamment par la création ou le développement de la police de proximité, des médiateurs et ombudsmans en tout genre, des maisons de justice, de la LAVI, de la clinique de rue, de dispensaires de santé mentale... Il n'est qu'à voir aussi l'importance prise par l'accompagnement au sein du travail social comme forme de régulation des vulnérabilités individuelles. Jean de Munck et ses collègues parlent d'une sémantique de l'accompagnement dans laquelle écoute thérapeutique et aide sociale sont fortement entremêlées ⁴². Est ainsi observable une évolution des modèles d'intervention vers un centrage sur la personne afin de valoriser ses compétences, d'instaurer des relations de confiance permettant l'ouverture, l'expression et l'échange. Il s'agit par la mise en œuvre d'actions de proximité de participer à créer un espace de parole et de convivialités faciles, d'ouvrir un micro-espace de communication. Cette logique du bas seuil n'est pas centrée sur le soin, elle vise simplement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance ⁴³. Ces

41. FASSIN D., *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, Éditions la découverte, 2004, p. 8.

42. DE MUNCK J., GENARD J.L., KUTY O., VRANCKEN D., DELGOFFE D., DONNAY J.Y., MOUCHERON M. et MACQUET C., *Santé mentale et citoyenneté. Les mutations d'un champ de l'action publique*, Gent, Academia Press, 2003. Cf. sur l'accompagnement social, la tentative faite par l'Union interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (France) pour asseoir cette notion caractérisant une recomposition de signification, d'investissement et de positionnement des opérateurs. "L'accompagnement social privilégie les notions d'itinéraire (et non pas d'objectif), de réseau (et non pas de prestation), de solidarité (et non pas de normes). Il accorde une place importante à la responsabilité de chacun et à l'engagement réciproque que suppose, entre personnes en insertion et travailleurs sociaux ou bénévoles, une relation librement acceptée." UNIOSS, *Accompagnement social et insertion*, Paris, Éditions Syros, 1995, quatrième de couverture.

43. La disponibilité sous-tendant toute logique de bas seuil (recevoir et accepter sans condition) soulève un certain nombre de questions, notamment le sens même de l'intervention à développer comme l'exemplifie le cas des lieux d'accueil à bas seuil pour les toxico-dépendants dans les programmes de réduction des risques. "La tendance de se centrer davantage sur la réduction des risques sociaux pose en effet brutalement la question des stagnants. Que faire ? Colmater les brèches (régler les factures), produire une structuration autour d'eux, une routine (l'Atelier pour le travail, le Seuil pour la sociabilité, l'Unité de soins en toxico-dépendance pour la méthadone, le Service social pour les dettes) et, de temps à autres, discuter des problèmes des usagers quand ils le veulent. Des personnes seront à la méthadone toute leur vie, il faut faire avec, mais dès lors quel est l'objectif de la prise en charge ? Faut-il la limiter à une gestion budgétaire et à un accompagnement social, voire à un soutien psychologique afin de rendre réellement effectif l'objectif d'aide à la survie ? Sur quoi fonder la professionnalité ci-dessus évoquée ? Faut-il maintenir, à côté d'un effort d'amélioration des situations, un idéal de transformabilité de la population accueillie qui ne soit pas seulement un bon mot, ni même un horizon de sens ? Quel pourrait être dans une logique de bas seuil un tel idéal d'action ? Comment pourrait-il se concrétiser ? En

dispositifs mêlent disponibilité à autrui et grande accessibilité par leur logique d'intervention de proximité, comme l'illustrent les Points écoute à destination des jeunes vulnérabilisés vivant dans l'environnement des conduites à risques. "Les Points écoute se présentent comme un outil de prévention à l'échelle du quartier ou de la commune, inscrit dans les dynamiques de développement social urbain, avec le projet d'accorder des dimensions jusque là éclatées : la dimension psychologique (souffrance sociale et besoin d'aide vécus par les individus), la dimension sociale (prise en compte de leur contexte socio-économique local) et la dimension territoriale (s'inscrire dans une dynamique de quartier au plus près des lieux de vie des personnes les plus exposées ou concernées)." ⁴⁴

La santé sociale des membres de la société est ainsi en passe de devenir un élément constitutif de la question sociale contemporaine, prenant la forme d'un "souci pour les troubles de masse de la subjectivité individuelle" ⁴⁵. On assiste ainsi aujourd'hui à la déconflictualisation du psychique et du social et à la dynamisation réciproque de leur transformation mutuelle ⁴⁶. Le champ de la santé mentale s'étend considérablement au-delà du contexte clinique en même temps qu'il dilue de sa radicalité en intégrant des considérations sociales? ⁴⁷ L'articulation santé mentale et précarité donne figure à ce qui se présente comme un nouveau malaise dans la civilisation. En France, le rapport Strohl-Lazarus, puis le Rapport Parquet ont sanctionné la reconnaissance d'un nouvel espace de souffrance psycho-sociale sans psycho-pathologie articulé sur la déqualification sociale, rédhibitoire à nombre de pratiques psychiatriques et psychothérapeutiques ⁴⁸. Les subjectivités à l'épreuve et la lutte pour la reconnaissance qu'elles engagent ⁴⁹ deviennent

s'appuyant sur quelles ressources offertes par l'institution ?" Châtel V. & Soulet M.H., *Le Service social du Tremplin. Forces et faiblesses de l'intégration relative*, DGXII, Eurohome-impact project, 2003, p. 29.

44. JACOB É, JOUBERT M. & TOUZÉ S., *Évaluation des Points écoute jeunes et/ou parents*, Paris, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2000, p. 14.

45. EHRENBURG A., "Les changements de la relation normal-pathologique" in *Esprit*, mai 2004, p. 134. Alain Ehrenberg insiste sur le fait que "justifier nos manières d'être et nos manières de faire dans les termes de l'autonomie est l'élément qui conduit à adopter un langage de la vulnérabilité de masse" ... "On emploie les expressions "souffrance psychique" et "santé mentale" à tout bout de champ non parce que les gens vont plus mal qu'auparavant (il ne s'agit là que de la nième version du "malaise dans la civilisation") mais parce qu'elles sont socialement attendues dans un contexte où la valorisation de la réussite sociale fait l'échec d'une responsabilité personnelle". *Ibid.* p. 135 et p. 153.

46. EHRENBURG A. & LOVELL A. (sous la dir. de), *La Maladie mentale en mutation : psychiatrie et société*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2001.

47. OTERO M., *Les règles de l'individualité contemporaine. Santé mentale et société*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003.

48. STROHL H. & LAZARUS A., *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher*, Délégation interministérielle à la ville, 1995. PARQUET P.J., *Souffrance psychique et exclusion sociale*, Secrétariat d'état à la lutte contre l'exclusion et la précarité, 2003. La revue *Rhizome*, animée par le psychiatre Jean Furtos et le sociologue Christian Laval à partir de l'activité, intense, de l'Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité, et soutenue par la Direction générale de l'action sociale, joue également un rôle important dans l'interpellation de la cité sur l'importance de reconnaître et de prendre en considération dans les pratiques professionnelles, de santé mentale et de travail social, la souffrance liée à la précarité.

49. ION J., "Introduction" in ION J., *op. cit.*

des enjeux centraux pour la société à partir du moment où elles sont thématiques comme des "modalités du souffrir en situation précaire"⁵⁰, comme une souffrance qui n'est pas une maladie mentale mais qui, en raison son indéniable origine sociale, affecte l'individu dans sa capacité psychique à tenir sa place dans le monde.

DÉGAGER EN QUOI CETTE CATÉGORISATION EST *IN FINE* PARADOXALE DÈS LORS QU'ON L'EXAMINE SOUS L'ANGLE DES POLITIQUES SOCIALES

Mais si l'on comprend mieux en quoi la vulnérabilité devient une catégorie de l'action publique, reste à en comprendre la dimension paradoxale. Pour cela il est nécessaire de revenir à la blessure, à la concrétisation de la vulnérabilité sur des individus particuliers.

1. Au cœur de la vulnérabilité, les inégalités

Force est de reconnaître, contrairement à ce qui se donne à voir, que cette réalisation différentielle de la vulnérabilité n'est pas qu'une affaire personnelle. Une telle lecture occulte en effet les inégalités à agir à partir de soi-même. Nous sommes inégalement positionnés dans ce contexte social d'incertitude, pas seulement en conséquence de nos choix mais avant tout parce que nous sommes inégalement protégés. Certains disposent d'armures, d'autres de boucliers et d'autres entrent dans le jeu, sans défenses, à mains nues. En d'autres termes, dire qu'il y a individus et individus revient à dire que tous les individus ne disposent pas des mêmes ressources pour être soi et à souligner le caractère socialement différencié des processus d'individuation⁵¹. "À partir du moment où... l'intégration se définit en termes de participation à la vie collective, il y a là une source essentielle des inégalités, un facteur essentiel de différenciation sociale et dès lors "les "exclus" remplacent les pauvres".⁵² À trop mettre l'accent sur la diversité et la pluralité des parcours biographiques des individus, à trop insister sur l'électivité des choix de vie, le risque est grand en effet d'euphémiser les facteurs sociaux qui pèsent sur ces parcours biographiques et ces orientations électives au point d'en structurer les conditions de possibilité⁵³. Le danger serait en effet de sous-estimer les limites à la disposition de soi et de ramener les problèmes

50. FURTOS, J. "Précarité du monde et souffrance psychique" in *Rhizome*, n°5, juillet 2001, p.5

51. CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Éditions Fayard, 1995.

52. SCHNAPPER D., *op. cit.*, p. 126.

53. Michel Kokoreff et Jacques Rodriguez font un pas en avant dans l'interrogation de cette perspective analytique. "L'individualisation des trajectoires n'est-elle pas, de fait, une posture idéologique autant qu'un résultat empirique ?" KOKOREFF M. & RODRIGUEZ J., *op. cit.*, p. 50.

relevant du système social à des considérations strictement individuelles et à leur ôter leur dimension politique⁵⁴.

Paradoxalement donc, l'entrée sur la scène socio-politique de la vulnérabilité appelle une thématization de la question des inégalités sociales, alors même que ladite entrée ne donne à voir dans un premier temps que des différenciations de potentialités ou des fragilités personnelles. Mais réintroduire la question des inégalités en liaison à celle de la vulnérabilité ne peut se faire que de deux manières dans un contexte de décollectivisation du social.

- a) par une saisie *ex post* en développant un soutien palliatif au déficit de l'institution de soi par la fourniture d'équipements de solidification de soi. C'est un tournant pris aujourd'hui au sein de l'intervention sociale avec les logiques d'accompagnement social des individus pour soutenir un travail de reconstruction identitaire et de reconstitution de la compétence à participer au jeu social. Ces inégalités biographiques dans les parcours de vie et dans les orientations prises appellent des formes d'action visant au rééquipement des individus, plus ciblées donc sur les singularités des individus. Elles soulèvent le problème de la capacité à participer et surtout celui des modalités de sa formation et de son soutènement. Il s'agit en quelque sorte de procédures d'équipement intellectuel figurant une reconfiguration des politiques publiques intégrant des finalités d'intervention sur les identités par le développement actif des conditions de construction identitaire en dynamisant les possibilités personnelles à se prendre en charge. Se révèle ainsi "une dimension nouvelle des politiques publiques, influencées par la perspective de la reconnaissance, qui en viennent à promouvoir des interventions de l'État dans le domaine de la confiance en soi"⁵⁵. Les actions développées ne visent pas une codification des relations sociales, mais une facilitation d'inscription dans la vie sociale de ceux qui éprouvent des difficultés à le faire et une gestion des statuts incertains. En fait, elles entendent lutter contre la désocialisation par la promotion d'un idéal actif de l'individu face à son malheur. Les offres s'individualisent, se centrant sur le client et sur ses aléas biographiques afin de convertir des "dispositions handicapantes en dispositions capacitantes"⁵⁶. Il ne s'agit pas tant d'aider à une réconciliation de soi avec soi mais de soutenir la capacité même de s'orienter dans un monde ouvert devant des opportunités plurielles et contradictoires. Il s'agit en somme d'habiliter l'individu défaillant à vivre l'incertitude du monde et à s'y mouvoir comme sujet sans

54. Danger très clairement pointé par Ulrich Beck dans ses travaux malgré le fait qu'il soit identifié comme un des théoriciens de la modernité avancée. Cf. BECK U., *op. cit.*

55. GENARD J.L., *loc. cit.*, p. 9. Ces dispositifs visent explicitement à "réintégrer des individus désaffiliés en reconstruisant leurs capacité d'intégration, en travaillant sur leurs aptitudes à se structurer, à gérer leur temps, à faire des projets". *Ibid.*, p. 14.

56. DE MUNCK et alii, *op. cit.*, p. 62. "Dans ce contexte, le soin consiste moins à conformer l'individu à un introuvable modèle de normalité qu'à lui permettre de retrouver des capacités – autonomisation, responsabilisation, etc. – susceptibles d'en faire un sujet apte à se prendre en charge lui-même." *Ibid.* p. 66.

jamais pour autant se clore comme tel. La reproblématisation de l'intervention sociale qui sous-tend le développement de ce type d'actions s'accompagne de l'émergence de nouveaux professionnels, des intervenants psycho-sociaux⁵⁷, allant vers les individus en souffrance. Ces intervenants promeuvent une action orientée vers la dimension psychique associée à des parcours d'insertion inaboutie dans le cadre de dispositifs nomades. Cette intervention clinique sur site s'apparente à "une clinique du lien défait"⁵⁸ qui s'attache à saisir la désaffiliation comme processus psychique, à lier dans le travail clinique fragilisation psychique et accidents dans la société.

- b) par une saisie *ex ante* visant une égalité des possibles, pour reprendre une expression d'Éric Maurin⁵⁹, qui donne la priorité à l'égalisation des processus de constitution des personnes plutôt qu'à l'égalisation des conditions des personnes constituées que promeuvent les politiques traditionnelles de réduction des inégalités. Il s'agit ici de favoriser le libre épanouissement des individus et le plein accomplissement de leurs potentialités, de réduire donc les inégalités dans la capacité de chaque individu à exercer sa liberté et ses responsabilités. On retrouve ici bien évidemment l'idée de capabilité d'Amartya Sen dont le programme vise à donner l'opportunité à chaque individu de remplir les fonctionnements simples ou complexes dont il est porteur⁶⁰. Cette égalisation de l'usage que chacun peut faire de sa liberté et de ses ressources personnelles semble effectivement très compatible avec un contexte sociétal qui invite les personnes à vivre leur accomplissement comme une réussite personnelle plutôt que comme le résultat de politiques correctrices en leur faveur puisqu'elle permet *a priori* d'articuler différences personnelles et inégalités sociales. Demeure toutefois une question, celle du sens dernier de l'idée d'égalisation des processus de constitution des personnes. Ne s'agit-il pas, *in fine*, tout bonnement et tout simplement d'une certaine réduction des inégalités structurelles ?

c) Coupler vulnérabilité et inégalités oblige à repenser les mécanismes de protection sociale.

De tout ceci, il convient d'en tirer une conclusion sans équivoque : on ne peut pas lutter contre la vulnérabilité sociale sans changer la logique démocrate-libérale des sociétés contemporaines. Lutter contre la vulnérabilité, c'est lutter contre l'exposition inégale à la

57. LAVAL C., *Les Réaménagements de la relation d'aide à l'épreuve de la souffrance psychique*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Lumière Lyon II, 2003.

58. RAVON B., "Vers une clinique du lien défait ?" in ION J., *op. cit.*

59. MAURIN É.; *L'Égalité des possibles*, *op. cit.*

60. Pour Amartya Sen, la "capabilité" d'accomplir des fonctionnements entre lesquels un individu peut choisir pour accomplir des modes de vie possibles est au cœur non seulement de sa liberté mais aussi de son bien-être. D'où l'importance de lui permettre de développer l'ensemble des "capabilités" qui lui donnera la possibilité potentielle de réaliser des ensembles de fonctionnements allant de l'élémentaire (se nourrir, se loger, être en bonne santé...) au complexe (estime de soi, dignité, participation à la vie collective...). SEN A., *Repenser l'inégalité*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

possibilité d'être blessé⁶¹. La montée en politique de la vulnérabilité s'avère donc paradoxale car, sauf à privilégier une lutte contre les blessures sous la forme de thérapeutiques allégées et/ou palliatives, il n'est d'autre alternative qu'à repenser la question des inégalités sociales dans un contexte de désinstitutionnalisation sociétale et de personnalisation des rapports sociaux. Autrement dit, le couplage vulnérabilité et inégalités oblige à repenser des formes de protection sociale, au sens large du terme, capables d'intégrer la flexibilité et la singularité de la condition sociale de l'homme contemporain. Le contexte sociétal d'incertitude conduisant les individus à penser leurs problèmes en termes personnels et aucunement en termes sociaux (ces souffrances sociales sont vécues subjectivement, non dites, refoulées), thématiser la vulnérabilité en termes de souffrance sociale, c'est ouvrir l'opportunité à une lecture des destins individuels sous la figure de la victime, des autres ou de soi. L'individu vulnérabilisé, traversé par des détresses invisibles, est alors désencastré de la dimension sociale de sa situation. Le véritable défi politique actuel consiste à aider l'individu contemporain à sortir de la solitude déprimante de ses échecs, et ce non par un enfermement dans une logique compassionnelle d'allègement de la souffrance, mais au contraire par une sortie par le haut le reconnaissant d'abord et avant tout comme un semblable, un concitoyen. Les politiques sociales sont là, justement, pour donner à voir le social et obturer une saisie victimaire ou capacitaire des situations. "Les politiques sociales doivent aider chacun à prendre la mesure de sa souffrance personnelle et ainsi à s'en évader objectivement, i.e. aider chacun à mieux comprendre ce que ses échecs personnels gardent d'intrinsèquement social, i.e. travailler sur le non-dit des inégalités contemporaines."⁶² Rappelons-nous, l'État social doit être avant tout pensé comme une instance qui cherche à transformer l'individu de droit de la démocratie en un individu socialisé capable d'exercer socialement sa liberté.

Paradoxalement donc, la perspective de lier vulnérabilité et inégalités suggère de maintenir le maximum de protection des risques au niveau universel, c'est-à-dire non directement ciblée sur les plus vulnérables, afin de contenir les effets d'un contexte sociétal d'incertitude. Plus qu'une aide directe aux personnes blessées dans l'épreuve, qu'il importe toutefois de maintenir, il s'agit de viser d'abord des politiques structurelles de renforcement des conditions normales d'agir, de concevoir des politiques sociales individuantes. Le problème que pose le dépassement d'une lecture des problèmes sociaux en termes de vulnérabilité devient alors la place à accorder aux différences pour concilier les droits de chacun et les exigences de la vie collective. Comment, en d'autres termes, développer des droits intégrant la mobilité et la singularité comme paramètres nodaux des sociétés

61. Éric Maurin souligne le fait que, si devant ce changement de contexte, les politiques sociales doivent se centrer davantage sur les personnes, par ailleurs "elles devraient aider chacun à prendre conscience de ce que ces échecs gardent d'intrinsèquement social et dissiper l'illusion selon laquelle les inégalités contemporaines sanctionnent les seuls hasard de la distribution du mérite individuel". MAURIN É., "Les métamorphoses du salariat" in *Sciences humaines*, n°138, mars 2003, p. 31.

62. MAURIN É., *op. cit.*, p. 73.

contemporaines, droits toutefois conciliables avec la sécurité et la protection ? L'enjeu actuel des politiques sociales se dessine ainsi en contrepoint, celui de la reconfiguration d'une politique de réduction des inégalités devant articuler demande de reconnaissance de différences revendiquées, besoin d'autonomie et nécessité de protection.

III. LE PARADOXE DE L'INDIVIDUALISATION DES POLITIQUES SOCIALES : LA REMONTÉE DE LA QUESTION DES INÉGALITÉS

Derrière l'individualisation, la question des inégalités apparaît, se thématissant différemment selon les différents registres des politiques sociales, mais apparaissant néanmoins de manière récurrente.

"À partir du moment où... l'intégration se définit en termes de participation à la vie collective, il y a là une source essentielle des inégalités, un facteur essentiel de différenciation sociale et dès lors "les "exclus" remplacent les pauvres". (Schnapper, La France de l'intégration)

1. Souligner la prégnance de la question des inégalités dans les différents types d'individualisation des politiques sociales car ce qui est communément expérimenté ce sont des rapports différenciés face au risque, de quelque ordre qu'il soit, ce sont des différences dans les processus de constitution/reconstitution de soi, ce sont des effets clivants devant les mécanismes de la seconde chance. Pour le dire autrement et plus directement, nous sommes confrontés ici au fait qu'il existe des modalités inégales de réaliser socialement ses qualités individuelles.

- **Politiques sociales actives** : La question des inégalités se thématise sous l'angle de l'égalité des chances (des possibles) et de l'égalité devant l'opportunité à réaliser les compétences dont chacun est porteur (capabilités). L'enjeu se centre donc sur les moyens d'une véritable politique sociale active de retour sur le marché du travail (investissement dans la formation initiale et continue, encouragement à la mobilité... posant le problème des coûts pour compenser les inégalités structurelles d'accès)

- **Politiques sociales compassionnelles** : La question des inégalités se thématise sous l'angle du soutien à une égalité probabiliste devant le risque d'être blessé. L'enjeu se centre donc sur les modalités d'une politique égalitaire dans la capacité de protection de soi par soi pour des personnes qui font justement l'épreuve de la désocialisation de l'expérience des inégalités.

- **Politiques sociales assistantielles** : La question des inégalités se thématise sous l'angle de la préservation du principe d'une égalité statutaire entre actif et stock. L'enjeu se thématise donc sur le sens d'une politique spécifique de maintien de l'existant pour une frange de la population dans une société de changement et de mobilité.

2. Les inégalités individualisées ne sont pas seulement le reflet de différences de l'usage que chacun peut faire de sa liberté et de sa responsabilité, elles sont aussi encore

l'expression de très fortes inégalités de conditions. Dès lors, la réintroduction de la question des inégalités en liaison à l'individualisation des politiques sociales dessine deux tendances déjà discutées et même empruntées pour lutter contre ces inégalités individualisées, autant dynamiques (Rosanvallon) que structurelles,

- d) Une saisie *ex post* de ces inégalités en développant un soutien palliatif au déficit de l'institution de soi par la fourniture d'équipements de solidification de soi. C'est un tournant pris aujourd'hui avec les logiques d'accompagnement social des individus pour soutenir un travail de reconstruction identitaire et de reconstitution de la compétence à participer au jeu social. Les inégalités biographiques dans les parcours de vie et dans les orientations prises appellent des formes d'action visant au rééquipement des individus, plus ciblées donc sur les singularités des individus. ~~Elles soulèvent le problème de la capacité à participer et surtout celui des modalités de sa formation et de son soutien.~~ Il s'agit en quelque sorte de procédures d'équipement intellectuel figurant une reconfiguration des politiques publiques intégrant des finalités d'intervention sur les identités par le développement actif des conditions de construction identitaire en dynamisant les possibilités personnelles à se prendre en charge. Se révèle ainsi "une dimension nouvelle des politiques publiques, influencées par la perspective de la reconnaissance, qui en viennent à promouvoir des interventions de l'État dans le domaine de la confiance en soi" (Genard). Ces dispositifs visent explicitement à "réintégrer des individus désaffiliés en reconstruisant leurs capacité d'intégration, en travaillant sur leurs aptitudes à se structurer, à gérer leur temps, à faire des projets" (Genard). Les actions développées visent une facilitation d'inscription dans la vie sociale de ceux qui éprouvent des difficultés à le faire. Les offres s'individualisent, se centrant sur le client et sur ses aléas biographiques afin de convertir des "dispositions handicapantes en dispositions capacitantes" (de Munck). Il ne s'agit pas tant d'aider à une réconciliation de soi avec soi mais de soutenir la capacité même de s'orienter dans un monde ouvert devant des opportunités plurielles et contradictoires. Il s'agit en somme d'habiliter l'individu défaillant à vivre l'incertitude du monde et à s'y mouvoir comme sujet sans jamais pour autant se clore comme tel. La reproblématisation de l'intervention sociale qui sous-tend le développement de ce type d'actions s'accompagne de l'émergence de nouveaux professionnels, des intervenants psycho-sociaux (Laval) allant vers les individus en souffrance. Ces intervenants promeuvent une action orientée vers la dimension psychique associée à des parcours d'insertion inaboutie. Cette intervention clinique sur site s'apparente à "une clinique du lien défait" (Ravon) qui s'attache à saisir la désaffiliation comme processus psychique, à lier dans le travail clinique fragilisation psychique et accidents dans la société. Promotion d'un individu soutenu du dehors (Martucelli)
- e) Une saisie *ex ante* des inégalités visant une égalité des possibles (Éric Maurin), qui donne la priorité à l'égalisation des processus de constitution des personnes plutôt qu'à l'égalisation des conditions des personnes constituées que promeuvent les politiques traditionnelles de réduction des inégalités. Il s'agit ici de favoriser le libre épanouissement des individus et le plein accomplissement de leurs potentialités, de réduire donc les inégalités dans la capacité de chaque individu à exercer sa liberté et sa responsabilité. L'idée est la suivante: une politique de redistribution est d'autant plus mobilisatrice et efficace si elle se présente comme favorisant *ex ante* le libre épanouissement de chacun que comme une égalisation *ex post* des résultats. L'État promouvant cette action doit donc être entendu comme un État d'investissement social (Pierre Pettigrew, Giddens). Égalité pas seulement de fait, ni de droit, mais surtout dans la capacité à faire valoir ses droits; la liberté effective se doit d'être garanti au niveau de l'usage des ressources en plus d'une répartition équitable de celles-ci. Cette égalisation de l'usage que chacun peut faire de sa liberté et de ses ressources personnelles semble effectivement très compatible avec un contexte sociétal qui invite les personnes à vivre leur accomplissement comme une réussite personnelle plutôt que comme le résultat de politiques correctrices en leur faveur puisqu'elle permet *a priori* d'articuler différences personnelles et inégalités sociales. On se trouve ici devant deux figures de cet individu

institutionnel (Giddens) que soutient la collectivité sociétale de manière constitutive, caricaturalement symbolisées par deux auteurs Rawls et Sen .

□ La version de l'individu patrimonial (Orléan) défini par ses capitaux. La propriété de capitaux devient un substitut de la propriété privée comme condition de la propriété de soi et renvoie à une représentation de la société comme ensemble de propriétaires (de soi) indépendants (Ownership society, cette société de propriété de soi par privatisation de tout (éducation, assurances, retraite...) et affirmation de la responsabilité de chacun promouvant la mise en avant des choix individuels comme fondement de la démocratie). D'où l'importance d'équiper les individus pour faire face au marché du travail et plus largement au marché généralisé qu'est la société. Priorité donc aux processus de constitution des personnes (particulièrement la formation). L'État doit mettre en œuvre une "politique de la vie" (Giddens) qui soutienne les trajectoires individuelles en leur offrant un maximum de moyens en les incitant à acquérir une autonomie existentielle aussi large que possible.

□ La version de l'individu citoyen (Orlean) dont le programme vise à donner l'opportunité à chaque individu de remplir les fonctionnements simples ou complexes dont il est porteur, mais cette fois-ci suppose d'équiper le marché du travail (régulations) pour doter les citoyens de droits nouveaux et étendre leurs libertés réelles dans l'espace démocratique. L'idée ici est de déplacer la focale de la sécurisation de la situation de l'individu à celle de sa trajectoire par le biais de droits y étant attachés et suivant l'individu dans ses fluctuations biographiques et sa mobilité professionnelle, ce qui suppose de considérer chaque personne en fonction de ses spécificités propres et donc le traitement fin d'une masse d'informations importantes et diversifiées (Gazier).

CONCLUSION : LES ENJEUX D'UNE ÉGALITÉ DES POSSIBLES

1. La question de l'échelle de l'égalisation des possibles

Émerge toutefois une question, celle du sens dernier de l'idée d'égalisation des processus de constitution des personnes. Ne s'agit-il pas, *in fine*, tout bonnement et tout simplement d'une certaine réduction des inégalités structurelles ? Car, pour atteindre une égalisation forte des possibles, il importe de développer de manière massive des mécanismes de redistribution des ressources et de redistribution des rôles sociaux. Si tel n'est pas le cas, alors l'idéal de cette égalisation des possibles risque de se muer en cynique abandon au jeu impitoyable d'une société inégale et dérégulée, d'individus entrepreneurs d'eux-mêmes, dont certains ne disposent dans leur portefeuille que de biens faibles actifs, pour participer à ce qui s'apparentera alors à un *agon* bien déséquilibré.

2. La question des places significantes

Coupler l'égalisation des chances avec le devoir de participer, c'est signifier que ce que veut égaliser la collectivité sociétale, ce sont les chances d'accès à des activités socialement utiles, générant de l'estime de soi et de la reconnaissance sociale (Arnsperger), ce qui pose outre le problème évoqué ci-dessus du coût d'une telle égalisation, celui d'une réelle participation, c'est-à-dire que la possibilité de le faire soit réellement offerte par la mise à disposition sociale de places socialement significantes, ce qui veut dire élargir l'éventail des activités accessibles porteuses de valeur ajoutée, défi que, d'activités d'utilité sociale au second marché du travail, personne n'est encore parvenu à relever.

3. La question du ciblage

La montée en puissance de logiques d'individualisation au sein des politiques sociales conduit à devoir repenser des formes de protection sociale, au sens large du terme, capables d'intégrer la flexibilité et la singularité de la condition sociale de l'homme contemporain. Paradoxalement donc, cette logique suggère de maintenir le maximum de protection des risques au niveau universel, c'est-à-dire non directement ciblée sur les plus exposés, les plus vulnérables ou les plus démunis. Plus qu'une aide directe aux individus, qu'il importe toutefois de maintenir, il s'agit de viser d'abord des politiques structurelles de renforcement des conditions normales d'agir, de concevoir des politiques sociales individuantes permettant de soutenir la transformation de l'individu de droit de la démocratie en un individu socialisé capable d'exercer socialement sa liberté.

4. La question du couplage reconnaissance et redistribution (Frazer)

Le problème qui se pose alors devient la place à accorder aux différences pour concilier les droits de chacun et les exigences de la vie collective. Comment, en d'autres termes, développer des droits intégrant la mobilité et la singularité comme paramètres nodaux des sociétés contemporaines, droits toutefois conciliables avec la sécurité et la protection? Comment articuler une critique sociale de l'injustice économique (inégalitaire, i.e. la question de la redistribution) et une critique morale de l'injustice individuelle (symbolique, la question de la reconnaissance).

L'enjeu actuel des politiques sociales se dessine ainsi en contrepoint, celui de la reconfiguration d'une politique de réduction des inégalités devant articuler demande de reconnaissance de différences revendiquées, besoin d'autonomie et nécessité de protection.